

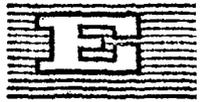
NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/592
3 mai 1951

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



Distr. double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Septième session

Point 3(b) de l'ordre du jour

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE
L'HOMME ET MESURES DE MISE EN ŒUVRE

Liban : Proposition relative à l'égalité des droits de l'homme et de la
femme en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et
culturels

Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent à la femme, sur
un pied d'égalité complète avec l'homme, le droit de bénéficier des droits
économiques, sociaux et culturels énumérés dans le présent Pacte.